

DEPARTEMENT
DE L'INDRE

COMMUNE
ARDENTES

Nombre de conseillers
en exercice : 27
présents : 19
votants : 23 (dont 4 pouvoirs)

date de convocation 05 JUN 2024

certifié exécutoire
transmis à la Préfecture
le 14/06/2024
publié, affiché le
17/06/2024
Pour le Maire, l'agent délégué

Isabelle DORANGEON



Délibération n° 043/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles CARANTON, maire

Etaient présents : Mesdames BEHRA, ARDOUIN, FOURRÉ, Messieurs PINCHAULT, DALOT, adjoints, Mesdames BOUSSARDON, GERBEAUD, LAPLAINE, GAUFILET, VIOL et Messieurs PINON, GÉRARD, BARACHET, LOUET, BOUTIN, PAQUET, GAURIAT, BERNADET,

Excusé : Monsieur SALADIN qui donne pouvoir à Monsieur DALOT, Madame LE CARER-MIOTTON qui donne pouvoir à Madame GAUFILET, Madame BIGNON qui donne pouvoir à Madame VIOL, Madame LANDRON qui donne pouvoir à Monsieur BOUTIN,

Absents : Mesdames MOREAU JOSEPH, DESMAISON, PRUNIER, et Monsieur CHABENAT,

Monsieur BERNADET a été élu secrétaire.

Objet : Tarifs 2024 complément : Périscolaire du mercredi semaine scolaire

Rapporteur : Jacky PINCHAULT

Par délibération du 11 décembre 2023, le conseil municipal a fixé les tarifs journée de l'accueil du mercredi semaine scolaire pour l'année 2024 ;

Vu les demandes des parents qui souhaitent bénéficier d'un tarif pour le mercredi matin ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer en plus des tarifs journée du mercredi, des tarifs pour le mercredi matin avec repas.

Tarifs en fonction du quotient familial	Journée avec Repas + garderie	Mercredi matin avec repas + garderie
	Tarifs créés par CM du 11-12-2023	
0€ à 565€	7.00 €	4.50 €
de 566€ à 765€	10.00 €	5.00 €
de 766€ à 965€	13.00 €	6.00 €
966 et plus	15.00 €	7.00 €

Accusé de réception en préfecture
036-21360059-20240612-2024-043-DE
Date de télétransmission : 14/06/2024
Date de réception préfecture : 14/06/2024

083/2024

Une majoration de 5€ par ¼ d'heure sera facturée aux parents qui viendront chercher leur enfant après l'heure de fermeture de la structure.

Ardentes le 13 juin 2024
Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gilles CARANTON



Le secrétaire,
Daniel BERNARDET

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Daniel BernarDET", is written below the typed name.

Accusé de réception en préfecture
036-213600059-20240612-2024-043-DE
Date de télétransmission : 14/06/2024
Date de réception préfecture : 14/06/2024